

# ViaTrajectoire pour les médecins libéraux

En tant que médecin traitant, ViaTrajectoire® vous permet de **gérer électroniquement les dossiers de demande d'admission ou de prise en charge...** :

**...de vos patients âgés** → à la recherche d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, d'une résidence autonomie ou d'une unité de soins de longue durée,

**...de vos patients nécessitant des suites de soins** → en hospitalisation à domicile, service de soins de suite et de réadaptation, unité de soins palliatifs ou vers les solutions du domicile (SSIAD, etc.),

**...de vos jeunes patients (0 à 6 ans inclus)** → dans le cadre d'une suspicion précoce de troubles du neuro-développement (TND) entraînant une orientation vers une Plateforme de Coordination et d'Orientation TND.

Plus globalement, ViaTrajectoire permet à la personne concernée, à ses aidants familiaux, ainsi qu'aux professionnels qui l'accompagnent dans son projet de rééducation, de réinsertion ou d'hébergement, d'identifier la ou les structure(s) capable(s) de la prendre en charge et adaptée(s) à ses besoins.

**Accès au site ViaTrajectoire** directement sur le web

[www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr)

## 1. Création du compte et 1ère connexion

La création du compte utilisateur nécessite une 1ère connexion par carte CPx/ECPx. Pour ce faire, veuillez suivre les étapes suivantes.

1- Insérez votre carte dans le lecteur puis cliquez sur la vignette "**S'identifier par carte CPS ou S'identifier par E-CPS**" sur la page d'accueil.

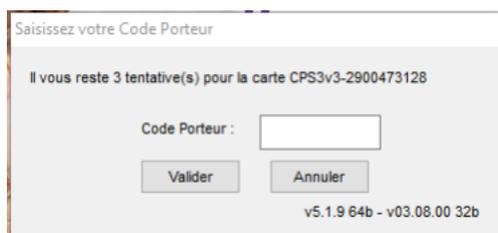
2- Sélectionnez le certificat, puis validez en cliquant sur "OK"



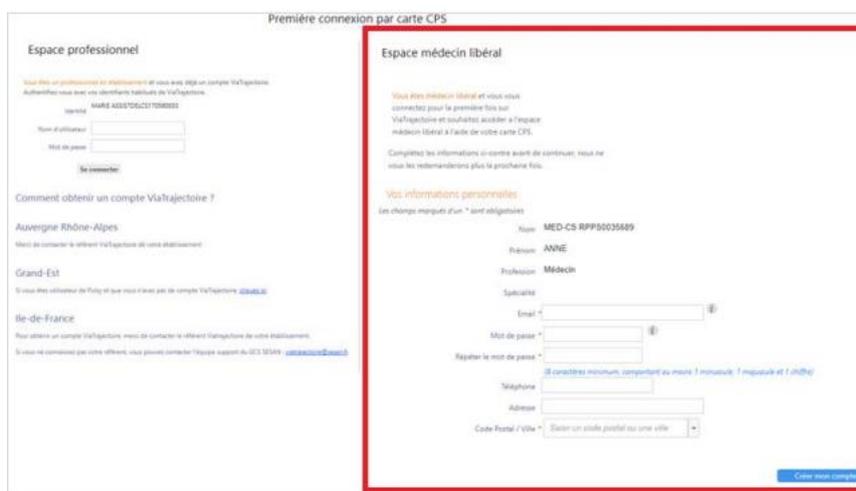
3- Sélectionnez le certificat, puis validez en cliquant sur "OK"



4- Saisissez le code porteur (à 4 chiffres) dans la fenêtre qui s'affiche, puis cliquez sur "Valider".



5- Vous êtes redirigé sur la page de création de compte de l'espace médecin libéral. Remplissez le formulaire puis cliquez sur "Créer mon compte" :



6- Après avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation, cliquez sur «Valider»

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE VIATRAJECTOIRE**

Version Août 2022

**1. PRÉAMBULE**

La confidentialité est une valeur traditionnelle de la médecine à laquelle sont très attachés les professionnels de la santé et les malades. Elle entre dans un cadre juridique, déontologique, et réglementaire important que nul n'est censé ignorer. Le développement des technologies de l'information en santé ne change pas fondamentalement ce cadre, mais fait évoluer la nature des risques et impose de nouveaux comportements.

Cette charte s'adresse à **tous les professionnels du secteur sanitaire et du secteur médico-social** qui utilisent ViaTrajectoire pour accompagner les personnes dans leurs démarches d'orientation. Elle a pour but de les **informer de leurs droits et de leurs devoirs**.

ViaTrajectoire fait partie des logiciels de santé, il offre une aide à l'orientation des personnes dans le champ sanitaire et dans le champ médico-social. ViaTrajectoire permet :

- l'orientation des patients, hospitalisés ou à domicile, vers les services de soins de suite et de réadaptation (SSR) l'hospitalisation à domicile (HAD), les unités de soins palliatifs (USP) ou les organisations de soins sur les lieux de vie ;
- l'orientation des personnes âgées, hospitalisées ou à domicile, vers les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences autonomie ou les unités de soins de longue durée (USLD) ;
- le suivi des décisions d'orientation prises en Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAAP) par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et leur mise en œuvre dans les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS) pour personnes en situation de handicap ;
- l'orientation des jeunes enfants vers les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) dédiées à la prise en charge précoce des troubles du neuro-développement (TND/Autisme).

Le logiciel ViaTrajectoire permet ainsi à un « demandeur » (service de soins, service médico-social, médecin libéral, usager) d'envoyer une demande de prise en charge ou d'admission dans un service ou un établissement d'accueil ; le « receveur ». Il permet de gérer les demandes d'orientation et d'admission des personnes requérant des suites de soins ou les demandes d'accueil en établissement ou service médico-social. Cet outil s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité et de la continuité des soins.

L'utilisation de ViaTrajectoire étant généralement l'une des préconisations des **schémas régionaux d'organisation sanitaire ou médico-sociale**, les professionnels et les établissements impliqués dans cette démarche s'engagent à en promouvoir l'usage tout en respectant l'esprit.

J'ai lu et accepte les conditions ci-dessus

Vous pouvez ensuite naviguer sur le site.

7 - Depuis votre messagerie, cliquez sur le lien présent dans le mail que vous avez reçu pour valider votre adresse e-mail.

## 2. Connexion par identifiant et mot de passe

Lors des connexions courantes, il vous suffira de renseigner votre identifiant et mot de passe.

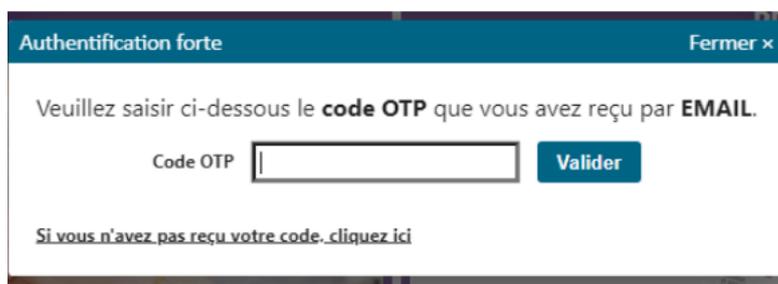
PARTICULIERS		PROFESSIONNELS LIBÉRAUX OU EN ÉTABLISSEMENT	
 <p><b>PERSONNES ÂGÉES</b></p>	 <p><b>PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b></p>	<p>S'IDENTIFIER PAR CARTE CPS</p>  <p>OU</p> <p>S'IDENTIFIER PAR E-CPS</p> 	<p>Nom d'utilisateur Ttest31</p> <p>Mot de passe *****</p> <p>Mot de passe oublié? <input type="button" value="Se connecter"/></p> <p><b>PROFESSIONNELS</b></p> <p>Cet espace permet de gérer en ligne différents types d'orientation dans les domaines sanitaire et médico-social à certains moments du parcours de soins du patient et d'identifier rapidement les établissements et</p>

**Votre identifiant de connexion** est le **numéro RPPS** qui se trouve sur votre carte de professionnel de santé.

En cas d'apparition d'une fenêtre demandant un code de confirmation :

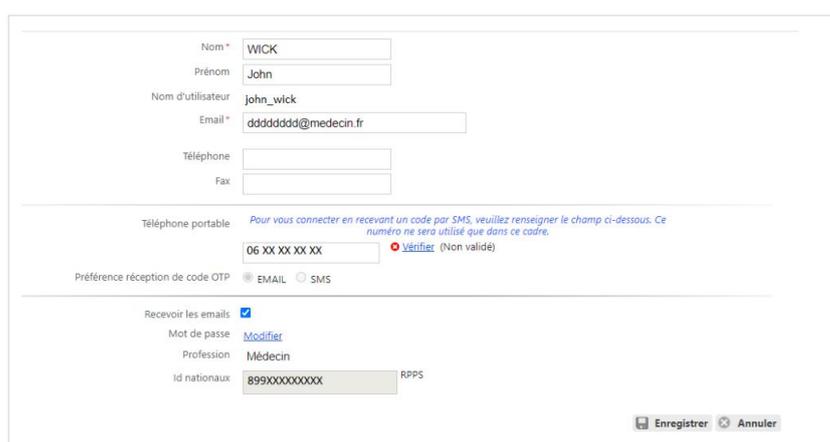
*Un code OTP est un mot de passe à usage unique généré automatiquement par l'application qui permet d'identifier un utilisateur pour une seule connexion. Lors des connexions par "identifiant/mot*

de passe", un code de confirmation vous est demandé à intervalles réguliers. Dans ce cas, il vous suffit de renseigner dans la fenêtre qui s'affiche le code reçu par mail ou sms (selon votre préférence définie) et de cliquer sur "valider".



Par défaut il vous est envoyé par e-mail. Afin de le recevoir par sms vous devez :

- 1- Vous rendre sur la page de gestion de votre compte,
- 2- Renseigner votre numéro de téléphone puis cliquer sur "Vérifier"
- 3- Renseigner le code reçu par sms dans la fenêtre puis valider. Vous pouvez désormais choisir de recevoir le code par SMS ou EMAIL. Cette option est modifiable à tout moment.



### 3. Connexion par carte CPx

Référez-vous à l'étape 1 « Création du compte et 1<sup>ère</sup> connexion »

Vous êtes automatiquement connecté.

### 4. Connexion par carte e-cps

Lors de la première utilisation de ce mode de connexion, vous devez au préalable :

- 1- installer l'application e-CPS sur votre téléphone mobile,
- 1- vous enregistrer sur <https://wallet.esw.esante.gouv.fr>

Pour les connexions ultérieures depuis la page d'accueil ViaTrajectoire®, cliquez sur le logo "**Prosantconnect®**", renseignez ensuite votre identifiant RPPS puis laissez-vous guider.

## Connectez-vous

Application e-CPS      Carte CPS

Si vous constatez un échec répété des connexions avec votre e-CPS, cela peut être dû à une mauvaise configuration de l'heure sur votre téléphone. Consultez [la FAQ e-CPS](#) pour résoudre ce problème.



Vous pouvez vous connecter à ce service en utilisant **l'application mobile e-CPS**.

Votre identifiant RPPS

Mémoriser mon identifiant sur ce poste

**SE CONNECTER AVEC E-CPS**

[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)